

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 1er au 7 décembre 2018

10/12/2018

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 1er au 7 décembre 2018

La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.

Saisines :

- **Cons. const., 7 déc. 2018, n° 2018-764 QPC** : Article 65 du Code des douanes ;
- **Cons. const., 5 déc. 2018, n° 2018-763 QPC** : Article 34 de la loi 2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire ;
- **Cons. const., 4 déc. 2018, n° 2018-762 QPC** : Article 61-1 du Code de procédure pénale.

- **Cons. const., 7 déc. 2018, n° 2018-776 DC** : Loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 ;
- **Cons. const., 3 déc. 2018, n° 2018-775 DC** : Loi de finances rectificative pour 2018.

Décisions rendues et non publiées :

- **Cons. const., 7 déc. 2018, n° 2018-752 QPC [Exonération de taxe d'habitation en faveur de certains établissements publics]** :

« Article 1er. – L'intervention de la fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif n'est pas admise.

Article 2. – Les mots « et d'assistance » figurant au 1° du paragraphe II de l'article 1408 du code général des impôts, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, sont conformes à la Constitution. »

- **Cons. const., 7 déc. 2018, n° 2018-750/751 QPC [Régime juridique de l'octroi de mer]** :

« Article 1er. – Sont conformes à la Constitution les dispositions suivantes de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, dans sa rédaction initiale :

– le 2° de l'article 1er ;

– les mots « meuble corporel » et « meubles corporels » figurant respectivement au dernier alinéa de l'article 1er et au dernier alinéa de l'article 2 ;

– les articles 4, 5 et 7 ;

– les 1° à 4° de l'article 6 ;

– les articles 28 et 29 ;

– les deuxième et troisième alinéas du paragraphe I et le paragraphe III de l'article 37. »

Décisions rendues et publiées :

- **Cons. const., 30 nov. 2018, n° 2018-749 QPC [Déséquilibre significatif dans les relations commerciales II]**, publiée au *Journal officiel* du 1^{er} décembre 2018 :

« Article 1er. – Le 2° du paragraphe 1 de l'article L. 442-6 du code de commerce , dans sa rédaction résultant de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, est conforme à la Constitution. »

- **Cons. const., 30 nov. 2018, n° 2018-748 QPC [Limitation de la déduction des charges financières afférentes à l'acquisition de titres de participation], publiée au *Journal officiel* du 1^{er} décembre 2018 :**

« Article 1er. – Sous la réserve énoncée au paragraphe 8, le 1 du paragraphe IX de l'article 209 du code général des impôts , dans sa rédaction résultant de la loi n° 2011-1978 du 28 décembre de finances rectificative pour 2011, est conforme à la Constitution. »

La Rédaction législation

© LexisNexis SA